

Direction du Théâtre Municipal - Délégation - Lancement de la procédure de publicité

M. LE MAIRE, Rapporteur : En raison des travaux de rénovation et de mise en conformité du Théâtre Municipal, le contrat de M. Lionel PATRICK, actuel Directeur du Théâtre et de la saison lyrique, est prorogé jusqu'au 31 août 1995.

Au-delà de cette date, un nouveau contrat devra être conclu. Conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les délégations de service public doivent faire l'objet d'une mesure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La Commission Culturelle propose au Conseil Municipal d'engager cette procédure sur la base d'un cahier des charges, définissant précisément les missions à déléguer et les conditions d'accomplissement de ces missions, cette délégation étant consentie pour une durée de 3 ans.

La Direction du Théâtre Municipal implique une double mission, cette délégation étant consentie pour une durée de 3 années :

- une mission d'action culturelle,
- une mission de gestion.

I - Mission d'action culturelle

a) Objet

Celle-ci porte sur l'organisation d'une activité musicale globale incluant la programmation :

- d'une saison lyrique avec présentation au minimum de 3 opéras et 4 opérettes par saison pouvant être représentés plusieurs fois, étant précisé que 4 au minimum d'entre eux feront nécessairement l'objet de créations ou de coproductions,
- d'une saison musicale en complémentarité avec celle de l'Ensemble Instrumental de Besançon : 8 concerts au moins seront proposés chaque saison dont 2 interprétés au moins par l'Ensemble Instrumental de Besançon.

b) Moyens

Pour l'exercice de sa mission, le titulaire percevra de la Ville pour la saison lyrique une subvention incluant frais de rémunération, de déplacement et d'hébergement des musiciens. Le montant de cette subvention est fixé à 4 000 000 F TTC maximum par saison (sur la base d'une TVA au taux de 2,1 %).

II - La mission de gestion

a) Objet

Celle-ci porte sur la tenue du calendrier d'occupation de la salle de spectacles du théâtre, l'organisation du temps de travail du personnel technique attaché au théâtre, la surveillance générale des lieux, le respect de consignes de sécurité propres à l'établissement. Par ailleurs, le délégataire devra remplir une mission de conseiller technique pour l'accueil et l'organisation de spectacles et d'une manière générale pour l'utilisation du théâtre.

b) Moyens

Les moyens accordés au titulaire pour accomplir cette mission seront les suivants :

- jouissance à titre gratuit des bureaux d'administration situés dans le théâtre

- utilisation à titre gratuit de la salle de spectacles du Théâtre Municipal pour toutes les missions artistiques confiées au titulaire (saison lyrique - saison musicale)
- utilisation, à titre gratuit, de la salle de spectacles du théâtre pour l'organisation de 16 spectacles de variétés
- mise à disposition du personnel technique et de salle du théâtre municipal ; le personnel artistique et administratif dont il a besoin sera par contre à la charge du titulaire (recrutement et rémunération).

III - Critères de choix du délégataire

Les candidats devront notamment dans leur offre, fournir leurs références professionnelles, un projet de programmation, un projet de budget avec indication des tarifs de places envisagés.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider de déléguer la direction du Théâtre Municipal comme ci-dessus énoncé
- autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 susvisée
- approuver le cahier des charges rédigé à cet effet.

M. SALOMON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout à l'heure je n'ai pas pris la parole sur la communication que nous a faite M. FERREOL car en matière culturelle, à mon avis, il n'y a rien de changé. On a simplement changé d'adjoint et je crois qu'il y a une poursuite toute simple de la politique culturelle que nous connaissons à Besançon. Si dans de nombreux domaines les politiques évoluent, je constate et je le dis avec beaucoup de regret et même de tristesse, qu'en matière culturelle, les Adjointes qui périodiquement se succèdent, ont un objectif commun, je me permettrai de dire une obsession constante, celle de remettre en cause le théâtre lyrique apprécié depuis longtemps par un public connaisseur et toujours aussi nombreux. Cela gênerait-il certains ? Inlassablement, je le répète, et je ne suis pas le seul, n'est-ce pas Monsieur le Maire, le lyrique fait partie de l'histoire de notre ville, de notre patrimoine commun et il est du simple devoir de tous et particulièrement des élus de la ville de le soutenir et de le défendre. L'Adjointe était hier présente au Théâtre, il a pu comme moi constater l'enthousiasme et le bonheur du public. Aurions-nous la volonté de le décevoir ?

J'ai lu comme chacun d'entre nous avec beaucoup d'attention le futur contrat qui sera proposé demain aux différents concurrents. Je suis convaincu, et depuis toujours, que notre volonté première doit être d'offrir aux Bisontines et aux Bisontins au minimum une qualité de spectacle identique à celle que nous connaissons aujourd'hui. De plus, personne ne contestera qu'on propose à un véritable professionnel d'organiser une activité musicale globale. Pour le même nombre actuel de spectacles lyriques, c'est d'ailleurs la volonté du public bisontin, la subvention proposée devrait être proche de celle que nous avons votée lors du dernier contrat, majorée du coût de la vie, de l'orchestre actuellement payé directement par la Ville et du déficit de la saison musicale. Je rappellerai que les musiciens, c'est une de leur revendication et ils le répètent assez souvent, ne sont même pas payés au tarif syndical en vigueur. Quel est le coût actuel de l'orchestre pour la saison lyrique ? Quel fut le déficit de la dernière saison musicale ? Pour ma part je suis convaincu, Monsieur le Maire et chers collègues, qu'il faut que soit proposé un budget plus proche de la réalité. De plus, les chiffres que l'on retrouve dans ce rapport n'ont pas été présentés à discussion, à la réflexion de la Commission Culturelle et je les ai découverts en lisant ce rapport. Je rappellerai les positions de MM. FERREOL et JUSSIAUX sur les augmentations tarifaires non discutées en commission, on vient d'évoquer ce problème il y a quelques instants.

Afin d'éviter les désordres que nous avons connus dans les années 1960 et 1970, chacun s'en souvient bien, je vous suggère, Monsieur le Maire, que soit revu ce contrat qui ne me paraît pas très réaliste et qui comme je le crois, peut remettre en cause la qualité actuelle de la saison lyrique.

Et puis, pour conclure, je dirai mes chers collègues, Monsieur l'Adjoint, qu'avant de rechercher un éventuel nouveau public, nous devons avant tout fidéliser celui qui existe. Je me permets Monsieur le Maire de vous demander de retirer de l'ordre du jour ce rapport et je souhaiterais pour ma part que vous le réétudiez personnellement. Je vous en remercie très sincèrement pour les Bisontins amateurs de lyrique qui, une fois de plus, se tournent vers vous en attendant de votre part un geste de sagesse.

M. FERREOL : Monsieur SALOMON, nous avons eu plusieurs fois je crois l'occasion d'évoquer cette question puisque j'ai reçu l'association que vous présidez et je crois qu'il ne faut pas là n on plus monter en épingle ou faire à tout prix un débat où il n'y a pas lieu. Précisons les choses.

Premier point concernant la Commission Culturelle : il est vrai que le chiffre communiqué de 4 MF n'est pas celui proposé par la Commission qui était de 3,7 MF. Après avoir écouté vos arguments et avoir reçu votre association, j'ai pensé, dans le souci d'éviter en tout cas qu'il y ait un affaiblissement de la qualité de ce théâtre, qu'il fallait faire un petit geste, et c'est pour cette raison que j'ai arrondi le chiffre à 4 MF. Il est vrai que cela allait au-delà de la proposition de la Commission, mais dans votre sens, donc je crois qu'il y a peut-être un désir inutile de polémiquer sur cette question.

Mais je voudrais venir sur le fond. De quoi parle-t-on ? Jusqu'à présent la Ville donnait une subvention de 3,5 MF à M. Lionel PATRICK et au titre des musiciens fournissait l'équivalent de 730 000 F, c'est-à-dire globalement la Ville, en aide directe, je ne parle pas de ce qui est donné de façon indirecte, donnait 4 230 000 F pour la création de 3 opéras et 4 opérettes qui étaient joués deux fois. Le projet que j'ai évoqué tout à l'heure ne porte pas uniquement sur le lyrique. L'orientation générale que je souhaite est une orientation tournée vers une saison musicale ; le lyrique est une activité importante du domaine musical mais il n'y a pas que cela. Je pense qu'il y a nécessité d'avoir dans ce Théâtre une saison de diffusion de qualité. Donc nous parlons, dans le projet qui nous est soumis, des deux volets de la saison de diffusion de qualité. Donc nous parlons, dans le projet qui nous est soumis, des deux volets de la saison musicale : lyrique et concerts. Concernant le lyrique, il y aura obligation de 7 spectacles dont au minimum 4 créations. Avec le coût dans le domaine du lyrique, il me paraît extrêmement difficile de faire des choses de grande qualité et l'on devra peut-être se diriger vers une diminution du nombre de créations, mais par contre accroître des diffusions de qualité. Je vais donner un exemple simple : il y a peu de temps, dans la programmation du théâtre, vous l'avez vu puisque vous y étiez, deux spectacles de diffusion ont été proposés à la suite l'un de l'autre : «Don Giovanni» le samedi soir et «Porgy and Bess» de GERSHWIN le dimanche, deux spectacles qui n'ont pas été annoncés à grand renfort de publicité par le Directeur de Théâtre, j'ai lu en particulier l'article sur Don Giovanni, il n'incitait pas beaucoup à aller voir ce spectacle. A Don Giovanni qui ne fait pas partie de la programmation habituelle du Théâtre, il y a eu 700 spectateurs dont un public nouveau, en particulier un public jeune qui ne vient pas habituellement au spectacle. Ce spectacle a dégagé des bénéfices. Il y a donc la possibilité d'accueillir à Besançon des spectacles en diffusion de grande qualité peut-être dans un répertoire un peu plus large que le répertoire traditionnel qu'il faut maintenir mais qui me paraît un peu limité.

Le souci est évidemment de satisfaire le public assidu de votre association, mais il est aussi d'élargir cette activité et d'en faire, si on le peut, un pôle d'excellence. Donc, faisons moins de créations mais essayons de les faire peut-être en coproduction avec d'autres partenaires pour qu'elles aient un rayonnement plus grand, pour qu'on puisse peut-être aussi les jouer ailleurs et puis essayons de développer cette diffusion parce que je crois que c'est important qu'il y ait effectivement du lyrique dans cette ville, c'est important d'augmenter ce public mais ne rétrécissons pas a priori les choses. Pourquoi par exemple se limiter à l'opérette ? La comédie musicale est un genre extrêmement intéressant qui est susceptible de toucher d'autres publics et qui concerne aussi le lyrique.

Nous ne savons pas quel va être le prochain directeur. Nous avons un coût d'objectif de 4 MF qui n'est pas, pour la Ville de Besançon, vous le savez une mince affaire, mais qui est quand même un coût important. Le choix se fera dans la transparence au mieux-disant culturel. Alors que craignez-vous ? Je pense qu'il y a possibilité pour quelqu'un qui pense sa saison d'avoir des concerts de grande qualité touchant un public large de ne pas perdre d'argent.

M. SALOMON : J'ai demandé quel avait été le déficit de la dernière saison musicale puisque c'était nous, Ville de Besançon, qui l'organisons. Je voudrais qu'on rappelle ce déficit. Je trouve qu'il est tout à fait normal et même très bien qu'on propose à celui qui sera demain directeur du Théâtre de s'occuper de la saison musicale. Mais au niveau des chiffres, il faut être réaliste. On sait que la dernière saison musicale malheureusement a été déficitaire, on sait ce que coûte l'orchestre, on connaît un certain nombre de choses. Moi je pose la question : est-ce qu'on a bien réfléchi, est-ce qu'avec le montant qui va être proposé -vous dites oui mais je n'en suis pas tout à fait aussi certain que vous- dans ce nouveau contrat, on pourra avoir au moins la même saison, compte tenu du fait que l'orchestre sera payé par le nouveau Directeur qui sera choisi, ainsi que la saison musicale qui a été déficitaire. Je voudrais donc savoir si vous avez tenu compte de ce déficit dans le contrat que vous proposez. C'est cela ma préoccupation.

D'autre part, je précise que si je connais très bien le Directeur actuel du Théâtre, ce n'est pas un ami personnel. Je ne parle pas ce soir en son nom, mais au nom d'un public qui dépasse celui des adhérents à l'association que je préside, même si ceux-ci sont nombreux. Ce soir, j'ai parlé du public et non de l'association.

M. FERREOL : Dans les exemples que je vous ai cités, je parlais aussi du public. Ce public s'intéresse finalement assez peu au fait que ce soit ou non une production, dans quelles conditions elle a été produite, quel en est le coût, si c'est Lionel PATRICK qui l'a produite, etc. Ce qui l'intéresse, c'est la qualité des spectacles.

En ce qui concerne le coût, si on pouvait sur les finances communales mettre 5 MF, 6 MF, 7 MF je ne demanderais pas mieux, mais on a des limites budgétaires et il me semble que lorsqu'une ville consacre 15 % de son budget à la culture, ce n'est pas mal et on n'a pas à avoir honte. Pourquoi dans cette activité et cette seule activité n'y aurait-il pas de limite, pourquoi doit-on systématiquement considérer que 4 MF ce n'est rien du tout ? On verra bien par la suite s'il y a lieu de modifier le contrat.

Vous avez également évoqué la saison musicale d'il y a deux ans qui, effectivement, n'avait pas eu un succès très important côté public. Quand on innove, il y a toujours des risques et l'efficacité d'une politique se mesure en particulier sur des comportements nouveaux en matière de diffusion sur 2 ou 3 ans. Il y a eu aussi d'autres raisons conjoncturelles que je ne veux pas évoquer ici ; je ne suis pas sûr que l'ensemble des partenaires musicaux aient vraiment joué le jeu dans cette opération.

On part maintenant sur de nouvelles bases et il me semble que si on pense un directeur imaginaire qui pense un programme grand public, cela est jouable. On parlait tout à l'heure de l'opéra, il y a des gens de Besançon qui sont allés voir à Sochaux William Christie et les Arts Florissants. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un public intéressé par le baroque ? Je ne mets pas en cause le côté professionnel de M. Lionel PATRICK. Nous parlons au mieux-disant culturel et on aura l'occasion dans cette procédure de l'évaluer.

M. LE MAIRE : Personnellement, je suivrai l'avis de la commission avec deux réserves. Je n'ai pas connu de saison musicale qui s'équilibre, donc vous ajoutez le souci et la responsabilité d'une saison musicale au Directeur qui percevra moins qu'il avait avant pour 3 opéras, 4 opérettes. Il faudra qu'il fasse avec 4 MF, mais je rejoins votre souci de faire des économies. Mais si on peut faire avec 4 MF ou avec 3 MF, comment allez-vous pouvoir saisir la proposition la mieux-disante culturelle ? Cela me paraît difficile.

J'espère que le directeur qui sera choisi sera de la qualité du directeur du théâtre que nous connaissons, qui a toujours eu le souci de présenter des spectacles de qualité. Je pense que c'est un choix qui sera délicat et il faudra bien songer à fixer des critères pour choisir ce directeur qui sera, avec 4 MF, le mieux placé culturellement, artistiquement, musicalement. C'est un pari que l'on joue sur l'avenir, nous verrons. Ce que j'aurais souhaité, c'est qu'il y ait un essai d'un an pour voir si quelqu'un peut faire mieux et moins cher mais ce n'est pas possible, il faut partir pour trois ans, alors si le choix est mal fait, vous l'aurez pour trois ans. Peut-être qu'à ce moment-là, les Amis du Théâtre viendront râler. Si c'est un bon choix, ce que je souhaite, nous aurons j'en suis persuadé, un avis très favorable des Amis du Théâtre dont Claude SALOMON est le Président. On a oublié de préciser dans le rapport que les opérettes sont jouées deux fois, c'est 4 opérettes jouées deux fois.

M. MEUNIER : J'écoute avec passion parce que je ne suis pas un spécialiste de la culture. Simplement une petite interrogation à titre d'information : puisqu'on proroge le contrat actuel jusqu'au 31 août 1995 compte tenu des travaux au théâtre, pourquoi lance-t-on dès à présent la procédure ?

M. LE MAIRE : Parce que c'est une procédure assez longue et qu'il faut se décider suffisamment tôt pour que le futur directeur puisse prévoir un an d'avance la saison qu'il mettra en place.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins huit abstentions, adopte ces propositions.